

BACHELOR OF ARTS EN LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

PLAN D'ÉTUDES

DU PILIER ETHNOLOGIE

VALABLE DÈS L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2021-2022

CURSUS DE BACHELOR

Le Bachelor en lettres et sciences humaines comprend 180 crédits ECTS¹ répartis entre deux ou trois disciplines d'étude, appelées piliers, selon quatre possibilités de configuration. L'étudiant-e en choisit une au moment de son immatriculation :

- 1 pilier renforcé + 1 pilier secondaire (120 + 60 crédits) ;
- 2 piliers principaux (90 + 90 crédits) ;
- 3 piliers secondaires (60 + 60 + 60 crédits) ;
- 1 pilier principal + 1 pilier secondaire + 1 pilier minimal (90 + 60 + 30 crédits).

Les crédits pris en compte pour le calcul de la réussite sont les crédits des modalités d'évaluation prévues pour les différents enseignements, telles qu'elles sont fixées par le plan d'études et précisées par les descriptifs des cours. En cas de session d'examens en ligne prévue par le Rectorat, la modalité d'évaluation fixée par ce plan d'études pour chaque enseignement est prévue comme suit :

- les examens écrits sont passés sous la forme d'examens écrits en ligne en principe de la même durée ;
- les examens oraux sont passés sous la forme d'examens oraux en ligne en principe de la même durée.

Si la modalité d'évaluation a lieu hors session d'examens (évaluation interne, notée ou non notée), la même modalité est réalisée en cas d'une évaluation en ligne. Si nécessaire, la modalité précise sera adaptée à la situation particulière selon les indications décrites par les responsables de l'enseignement dans le descriptif du cours en début du semestre.

Les différents types d'enseignement proposés par le pilier sont décrits dans le tableau en dernière page.

Les enseignements sont semestriels, et obligatoires, sauf indication contraire. Ils peuvent être regroupés, ou non, dans des ensembles qui forment une unité didactique. Regroupés, ils forment soit un module, au sein duquel les notes des évaluations des différents enseignements se compensent (moyenne pondérée minimale de 4,00 exigée pour réussir le module), soit un bloc au sein duquel chaque composante doit être validée individuellement (note de 4 au minimum ou mention « réussite »).

Il est recommandé de valider en moyenne 30 crédits par semestre afin d'obtenir les 180 crédits de Bachelor au terme des six semestres d'étude (un maximum de dix semestres est toutefois autorisé). Les plans d'études distinguent, le cas échéant, des prérequis, pour lesquels l'inscription à un enseignement donné est conditionnée à la réussite ou au suivi d'un autre enseignement, de recommandations d'un ordre chronologique selon lequel les enseignements sont à suivre.

¹ European Credit Transfer System : les crédits ECTS sont une mesure relative de la charge de travail que les étudiant-e-s doivent fournir, 1 crédit ECTS correspond à un volume de travail de 25 à 30 heures.

PRÉSENTATION DE LA DISCIPLINE

Le Bachelor en lettres et sciences humaines offre une formation de base dans laquelle l'ethnologie peut être suivie comme pilier minimal, secondaire, principal ou renforcé. Au cours des trois ans de ce premier cycle d'études, l'étudiant-e en ethnologie découvre les démarches et objets de la discipline à travers des cours et des séminaires. Par des travaux individuels et en groupes, les étudiant-e-s se familiarisent par la pratique aux méthodes et outils spécifiques à la discipline.

En première année, les étudiant-e-s sont introduit-e-s à la discipline – ses démarches, son histoire et ses objets de recherche, aussi bien traditionnels que contemporains. Le programme est complété par un certain nombre de cours sélectionnés dans des domaines voisins.

En deuxième et troisième années, les étudiant-e-s explorent des concepts, des thématiques et des domaines de recherche en ethnologie. Profitant de la proximité du Musée d'ethnographie de Neuchâtel, le cursus comprend en outre un module « ethnomuse » composé d'enseignements en ethnomuséographie, ethnomusicologie et anthropologie visuelle. Il se conclut sur un séminaire intensif de terrain portant sur un des thèmes de recherche des professeur-e-s.

ORGANISATION DU PILIER

Le pilier Ethnologie peut être étudié sous les quatre formes suivantes :

- Pilier minimal à 30 ECTS ;
- Pilier secondaire à 60 ECTS ;
- Pilier principal à 90 ECTS ;
- Pilier renforcé à 120 ECTS.

L'enseignement est structuré en modules et en blocs : le Bloc 1 et les Modules 1 à 2 forment le premier palier de 30 ECTS ; ils doivent être validés en principe au plus tard à la fin du 3^e semestre d'étude.

Le pilier secondaire propose les bases fondamentales de l'ethnologie. Un certain nombre de ces enseignements sont au choix.

Le pilier principal élargit l'offre d'enseignements transversaux et offre un approfondissement de la discipline.

Dans le pilier renforcé, une large place est faite à l'expérience de la mobilité.

Les piliers secondaire, principal et renforcé proposent des enseignements optionnels permettant aux étudiant-e-s intéressé-e-s de bénéficier de fenêtres de mobilité offertes après le suivi du socle de base et de valider les enseignements en mobilité en lieu et place des enseignements figurant au plan d'études.

Le Module 3 et le Bloc 5 (compétences transversales) comprennent un choix d'enseignements transversaux aux sciences sociales ainsi que des enseignements au choix pour découvrir ou approfondir des sujets d'intérêt.

STRUCTURE DES ÉTUDES : PILIER MINIMAL, SECONDAIRE, PRINCIPAL ET RENFORCÉ

Pilier minimal (socle de base disciplinaire à 30 ECTS)

Module/Bloc	Description	Crédits
Bloc 1	Introduction générale à l'ethnologie (objets & démarches)	15
Module 1	Anthropologie thématique / ethnologie régionale	6
Module 2	Ethnomuse	9
Total		30

Le **Bloc 1** est composé de trois enseignements :

- un cours d'introduction à l'ethnologie I accompagné d'un atelier « films » de 6 ECTS ;
- un cours d'introduction à l'ethnologie II accompagné d'un atelier « parcours » de 6 ECTS ;
- les deux cours d'introduction sont validés par un examen écrit commun ;
- un proséminaire de 3 ECTS, validé par une évaluation interne non notée, en lien avec les deux cours du bloc.

Il est recommandé de suivre ce bloc en 1^{ère} année.

Les **Modules 1 et 2** comprennent cinq enseignements de niveau introductif.

Le **Module 1** se compose de deux enseignements optionnels de 3 ECTS chacun, au choix en anthropologie thématique ou en ethnologie régionale, selon l'offre actualisée annuellement.

Le **Module 2** se compose de trois enseignements :

- un enseignement d'introduction à l'anthropologie visuelle, de 3 ECTS, validé par une évaluation interne notée ;
- un enseignement d'introduction à l'ethnomuséologie, de 3 ECTS, validé par une évaluation interne notée ;
- un enseignement d'introduction à l'ethnomusicologie, de 3 ECTS, validé par une évaluation interne notée.

Ces modules peuvent être suivis au cours des 2^e – 3^e années d'études, au choix de l'étudiant-e.

Pilier secondaire (60 ECTS)

Module/Bloc	Description	Crédits
Bloc 1	Introduction générale à l'ethnologie (objets & démarches)	15
Module 1	Anthropologie thématique / ethnologie régionale	6
Module 2	Ethnomuse	9
Bloc 2	Travaux pratiques introductifs	6
Module 3	Module transversal – les voisinages disciplinaires	9
Bloc 3	Cours de spécialisation en ethnologie	6
Bloc 4	Méthodes et terrains	9
Total		60

Le **Bloc 1** et les **Modules 1 et 2** sont décrits plus haut.

Le **Bloc 2** est composé d'une série d'exercices pédagogiques introductifs valant 6 ECTS, validés par une évaluation interne notée (dossier de 1^{ère} année). Il est conseillé de suivre ce bloc en 1^{ère} année.

Le **Module 3** est composé de trois cours transversaux aux sciences sociales :

- un cours d'introduction à la sociologie, de 3 ECTS, validé par un examen écrit ;
- un cours d'introduction aux méthodes en sciences sociales, de 3 ECTS, validé par un examen écrit ;
- un enseignement d'introduction au choix en archéologie, géographie, histoire, psychologie et éducation ou sciences du langage, de 3 ECTS (enseignement généralement intitulé « Introduction à... »).

Le **Bloc 3** est un cours de spécialisation relatif aux notions de culture et d'ethnicité de 6 ECTS évalué sur la base d'un examen oral ou écrit. Il ne peut pas être suivi en 1^{ère} année, est recommandé pour la 2^e année mais peut également être suivi en 3^e année en cas de mobilité internationale.

Le **Bloc 4** est constitué d'un enseignement de méthodes & terrains, dans le cadre duquel les étudiant-e-s sont amené-e-s à réaliser leur mémoire de Bachelor pour un total de 9 ECTS.

Il est recommandé de suivre le Bloc 4 sur l'entier de la 3^e année, et donc de prévoir un éventuel semestre de mobilité au 4^e semestre d'études.

Pilier principal (90 ECTS)

Module/Bloc	Description	Crédits
Bloc 1	Introduction générale à l'ethnologie (objets & démarches)	15
Module 1	Anthropologie thématique / ethnologie régionale	6
Module 2	Ethnomuse	9
Bloc 2	Travaux pratiques introductifs	6
Module 3	Module transversal – les voisinages disciplinaires	9
Bloc 3	Cours de spécialisation en ethnologie	6
Bloc 4	Méthodes et terrains	9
Module 4	Approfondissement en ethnologie	15
Bloc 5	Ouverture interdisciplinaire	15
Total		90

Les **Blocs 1 à 4** et les **Modules 1 à 3** sont décrits plus haut.

Le **Module 4** est composé de trois enseignements :

- un cours de spécialisation en Etudes genre, de 3 ECTS validé par un examen oral ;
- des travaux pratiques de méthode ethnographique (SELIN), de 6 ECTS, évalués par une évaluation interne notée (travaux écrits) ;
- deux enseignements optionnels en anthropologie thématique ou en ethnologie régionale de 3 ECTS chacun.

Ce module peut être suivi au cours des 2^e-3^e années.

Le **Bloc 5** permet dans l'ensemble un choix maximal à l'étudiant-e pour découvrir ou approfondir les sujets qui l'intéressent. Il est composé de :

- un cours obligatoire, consacré aux dialogues interdisciplinaires en sciences sociales (3 ECTS), validé par une évaluation interne non notée ;
- cours optionnels à choisir dans un autre pilier de l'Université de Neuchâtel ou dans une autre université suisse, qui requièrent l'autorisation des enseignant-e-s des cours choisis (pour un total de 12 ECTS). L'étudiant-e peut également valider des travaux personnels ou indépendants sous supervision.

Pilier renforcé (120 ECTS)

Module/Bloc	Description	Crédits
Bloc 1	Introduction générale à l'ethnologie (objets & démarches)	15
Module 1	Anthropologie thématique / ethnologie régionale	6
Module 2	Ethnomuse	9
Bloc 2	Travaux pratiques introductifs	6
Module 3	Module transversal – les voisinages disciplinaires	9
Bloc 3	Cours de spécialisation en ethnologie	6
Bloc 4	Méthodes et terrains	9
Module 4	Approfondissement en ethnologie	15
Bloc 5	Ouverture interdisciplinaire	15
Bloc 6	Mobilité suisse ou internationale	30
Total		90

Les **Blocs 1 à 5** et les **Modules 1 à 4** sont décrits plus haut.

Le **Bloc 6** comprend des crédits optionnels de mobilité en anthropologie-ethnologie dans le cadre de la mobilité suisse ou internationale dont les modalités sont décrites dans le contrat de mobilité que l'étudiant-e fait approuver par la/le responsable de pilier.

PROGRAMME DES COURS

La liste des enseignements offerts pour une année académique donnée (programme des cours) détaille l'horaire de chaque enseignement et le module ou le bloc dans lequel il prend place dans le plan d'études. Le programme des cours est actualisé chaque année.

L'annexe au plan d'études présente l'offre d'enseignements proposée durant l'année académique en cours. Elle fait partie intégrante du plan d'études.

ACQUIS DE FORMATION

Au terme de la formation l'étudiant-e sera capable de :

1. Connaissances et compréhension :
 - examiner les théorisations, auteur-e-s et concepts constitutifs de l'ethnologie ;
 - décentrer le regard sur les pratiques sociales au sein et hors des sociétés post-industrielles ;
 - identifier les biais ethnocentriques par une posture de relativisme culturel.
2. Application des connaissances et de la compréhension :
 - développer une méthodologie qualitative et inductive fondée sur l'immersion des chercheur-e-s ;
 - rendre le familier exotique et familiariser l'exotique ;
 - analyser les pratiques sociales sans les évaluer hiérarchiquement.
3. Capacité de former des jugements :
 - favoriser la pensée associative (ou latérale) fondée sur les analogies et les comparaisons ;
 - appliquer une prudence épistémologique envers les certitudes rapidement acquises ;
 - situer les savoirs produits par les chercheur-e-s.
4. Savoir-faire en termes de communication :
 - captiver l'attention d'un auditoire en problématisant ce qui est souvent pris comme allant de soi ;
 - inclure différents apports disciplinaires dans sa réflexion ;
 - expliquer les logiques sous-jacentes aux trajectoires et actions sociales.
5. Capacités d'apprentissage en autonomie :
 - fréquenter une bibliothèque, évaluer et choisir des livres ;
 - mobiliser et synthétiser des sources primaires et secondaires ;
 - appréhender la diversité humaine en développant un regard tolérant sur les différences.

TYPES D'ENSEIGNEMENT

Type d'enseignement		Définition/Contenu	Crédits	Evaluation	
Cours	Cours d'introduction	Cours <i>ex cathedra</i> Notions introductives et culture générale ; enseignement axé sur une période ou un thème	3 ou 6 ECTS	Examen oral ou évaluation interne	
	Cours de méthode	Cours <i>ex cathedra</i> Acquisition des outils méthodologiques et analytiques	3 ECTS	Examen écrit	
	Cours de spécialisation	Cours pointu Approfondissement de certains thèmes et sujets	3 ou 6 ECTS	Examen oral ou écrit	
Mémoire de Bachelor		M	Travail personnel sur une thématique choisie par l'étudiant-e d'entente avec l'enseignant-e	9 ECTS	Evaluation interne notée (soutenance)
Proséminaire		P	Exposé + discussion d'ensemble Travail individuel sur un sujet donné	3 ECTS	Evaluation interne
Travaux pratiques		TP	Exposé + Discussion d'ensemble Travail de groupe	6 ECTS	Evaluation interne